



Règlement du jeu-concours promotionnel « Salon Rénovation & Habitat »

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **la Ville de Bagnols-sur-Cèze**, domiciliée place Auguste-Mallet, 30200 Bagnols-sur-Cèze, désignée ci-après « **L'organisateur** ».

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- Lot n°1 : un bon d'achat de 40€ dans une enseigne de bricolage.
- Lot n°2 : un bon d'achat de 40€ dans une enseigne de bricolage.
- Lot n°3 : un bon d'achat de 40€ dans une enseigne de bricolage.

L'organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque des lots proposés.

La remise des lots aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023, en salle Multiculturelle, située rue Racine à Bagnols-sur-Cèze.

La remise des lots n'entraînera aucun frais pour le gagnant, ni aucune obligation d'achat auprès du titulaire de la marque.

La remise des lots ne pourra être effectuée sous forme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans restriction du **lundi 20 mars 2023 à 18 heures au mardi 28 mars 2023 à 18 heures**.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Les participants devront répondre à un questionnaire à choix multiple, dématérialisé sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Bagnols-sur-Cèze.

Chaque participant aura la possibilité de déposer ses réponses au sein de l'hôtel de ville ou de la Maison cœur de ville ou bien de les envoyer par mail à jeuconcours@bagnolssurceze.fr, **avant le mardi 28 mars 2023 à 18 heures.**

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

L'ensemble des participants accomplissant 100 % de bonnes réponses au questionnaire seront inscrits une seule fois, quelle que soit leur fréquentation de réponse, sur un unique morceau de papier et complèteront ainsi la liste des tirés au sort.

Le tirage au sort sera effectué par « *une main innocente* », ne dépendant pas de l'organisateur, le samedi 1^{er} avril 2023, en salle Multiculturelle, située rue Racine à Bagnols-sur-Cèze, **devant le public de la manifestation pris à témoin.**

7. Date et modalités de publication des résultats

Le gagnant ayant satisfait au questionnaire et qui aura été tiré au sort, **sera oralement proclamé** le samedi 1^{er} avril 2023, en salle Multiculturelle, située rue Racine à Bagnols-sur-Cèze et **annoncé** sur la page Facebook de la Ville de Bagnols-sur-Cèze à la même date.

Le gagnant, si présent le samedi 1^{er} avril 2023, en salle Multiculturelle, située rue Racine à Bagnols-sur-Cèze, sera invité à récupérer son lot ou bien contacté par mail avec l'adresse utilisée dans le cadre de sa participation, si absent.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le **but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.**

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.